

Rapport de synthèse du Groupe de travail Innovation Sociale

Projet d'avis

Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire

Version de travail

Décembre 2011

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| PARTIE I : Contexte | 5 |
| PARTIE II : Les défis à relever | 12 |
| PARTIE III : Propositions pour développer l'innovation sociale en France | 14 |
| ▶ Proposition n°1 : Inscrire l'innovation sociale dans la loi cadre pour l'économie sociale & solidaire | 17 |
| ▶ Proposition n°2 : Un socle de critères pour caractériser l'innovation sociale | 19 |
| ▶ Proposition n°3 : Expérimenter une aide « Oseo Innovation Sociale » en s'appuyant sur 3 à 5 régions pilotes | 23 |
| ▶ Proposition n°4 : Clarifier le recours au crédit d'impôt recherche en matière d'innovation sociale (CIR) | 26 |
| ▶ Proposition n°5 : Mettre en place des écosystèmes favorables à l'innovation sociale en région | 29 |
| ▶ Proposition n°6 : Constituer des fonds propres associatifs pour financer l'innovation sociale | 33 |
| ▶ Proposition n°7 : Mettre en place un « diagnostic innovation sociale » (DIS) par les acteurs de l'accompagnement associatif | 36 |
| ▶ Proposition n°8 : Sensibiliser et former pour accélérer le développement de l'innovation sociale | 39 |
| ▶ Proposition n°9 : Stimuler l'innovation sociale par la commande publique | 42 |
| POUR ALLER PLUS LOIN | 45 |

PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL : HUGUES SIBILLE,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

RAPPORTEUR : ELISE DEPECKER, AVISE

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Michelle ARNAUDIES, Direction Générale de la Cohésion Sociale
Aurélié BASSE, France Active
Corinne BORD, CADECS
Charles-Aymeric CAFFIN, Direction Jeunesse, éducation et vie associative
Marie-France CURY, Direction Générale de la Cohésion Sociale
Christine DAMIGUET, Direction Générale de la Cohésion Sociale
Marc DAUNIS, Sénateur des Alpes-Maritimes
Béatrice DELPECH, CPCA
Denis DEMENTHON, France Active (CNARF)
Elise DEPECKER, Avise
Jérôme FAURE, Direction Générale de la Cohésion Sociale
Hélène GAY, Direction Générale de la Cohésion Sociale
Tarik GHEZALI, Mouvement des entrepreneurs sociaux
Patrick HERMANGE, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Cédric IMPELLETTIERI, Direction Générale de la Cohésion Sociale
Delphine LALU, AG2R La Mondiale
Jean-Michel LECUYER, France Active
Guillaume LEGAUT, CEGES
Anne-Charlotte LELUC, Direction Générale de la Cohésion Sociale
Clémence PATUREAU, Mouvement des entrepreneurs sociaux
Alain PHILIPPE, Fondation Macif
Anne-Claire PIGNAL, Coorace
Jacques ROBERT, Direction Jeunesse, éducation et vie associative
Olivier RUTHARDT, MAIF
Alain SAUVRENEAU, USGERES
Hugues SIBILLE, Avise
Franck THOMAS, Coop de France
Francis VERCAMER, Député

REMERCIEMENTS À :

Anne WINTREBERT, ARF
Michel HAINQUE, rapporteur du Rapport Vercamer
Yves LICHTENBERGER, Programme d'investissement d'avenir
Jean-Marc MAURY, Caisse des Dépôts

INTRODUCTION

1. Le présent rapport se fixe pour objectif, non pas d'être un document conceptuel sur l'innovation sociale, mais de dégager des propositions opérationnelles pour favoriser l'innovation sociale en France.
2. Ce rapport s'inscrit, clairement, dans le prolongement du Rapport Vercamer. Il a particulièrement travaillé sur les propositions n° 13, 15, 19, 21 et 22 de ce rapport.
3. Le contexte paraît porteur au groupe de travail pour mettre en œuvre ces propositions, et en particulier :
 - a. Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)
 - b. L'engagement de la CDC sur l'innovation sociale
 - c. La communication de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social, incluant une dimension innovation sociale
 - d. L'engagement de la DGCS sur le sujet
 - e. Les initiatives prises par les Régions et la volonté de l'ARF
 - f. La montée en puissance des organisations de l'économie sociale et solidaire sur le sujet (Etat Généraux de l'ESS, engagement de la fondation Macif et d'autres fondations, ...)
4. Dans le même temps, il s'inscrit dans un contexte d'inquiétude du monde associatif, notamment sur les conséquences du désengagement des finances publiques sur la capacité à financer les innovations sociales associatives.
5. Ses travaux doivent être mis en relation avec d'autres travaux du Conseil Supérieur et en particulier, ceux portant sur la mesure des impacts sociaux et celui sur le label-référentiel de l'ESS.

PARTIE I

Contexte

Panorama international de l'innovation sociale

Le concept de l'innovation sociale étant assez récent, il n'existe pas de définition officielle partagée par l'ensemble des acteurs de l'innovation. Cependant, tout le monde s'accorde pour dire que l'innovation sociale a pour but d'élaborer **des réponses nouvelles à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits** : emploi, vieillissement, petite enfance, logement, santé, cohésion sociale...

Voici quelques approches de l'innovation sociale¹.

Approches d'organisations internationales

► L'OCDE

Pour l'OCDE, l'innovation sociale est un élément essentiel de la prospérité et un aspect déterminant du développement durable. C'est le programme LEED² qui s'occupe d'innovation sociale. Pour ce programme, l'innovation sociale vise à satisfaire de nouveaux besoins, non couverts par le marché, ou à créer de nouveaux moyens plus satisfaisants d'insertion en donnant aux individus une place et un rôle économique et social, tout en introduisant de nouveaux types de production. Dans ce cadre, les innovations sociales sont supposées renforcer le développement local par la qualité de la vie et des ressources humaines et, plus généralement, par la capacité d'un territoire d'élargir ses perspectives de développement. Les entreprises sociales, et le secteur à but non lucratif en général, sont considérés comme des éléments-clés pour atteindre des objectifs qui soient à la fois économiques et sociaux.

► La Commission Européenne

La véritable ouverture européenne à l'innovation sociale, ou tout au moins ses prémisses, vient du domaine économique. Un rapport récent, réalisé à la demande de la Direction générale « Entreprises et Industrie » et destiné à proposer des recommandations pour la future politique européenne en matière d'innovation, trace la voie vers un « modèle » plus large dans lequel l'innovation sociale joue un rôle central.

¹ Approches directement issues du panorama de l'innovation sociale, réalisé par Philippe Durance, Professeur associé au Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) Paris – L'innovation sociale, ou les nouvelles voix du changement (Janv. 2011)

² Programme de développement économique et création d'emplois locaux (LEED)

La Commission Européenne entend par innovation sociale « la conception et la mise en œuvre de réponses créatrices aux besoins sociaux ³» qui recouvrent de nombreux domaines tels que la protection de l'enfance, les transports durables, la dépendance, ...

Approches de gouvernements

► Québec

Pour le Québec, la définition retenue est la suivante⁴ : « toute approche, pratique ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou pour solutionner un problème social ou socio-économique et ayant trouvé preneur au niveau du marché, des institutions, des organisations, des communautés ».

► Etats-Unis

Par la création **d'un fonds d'innovation sociale**, le Président Obama a donné une place effective aux citoyens en tant que porteurs de solutions face aux grands défis actuels. L'*Office of Social Innovation and Civic Participation* (SCIP) a pour principales missions de financer des réponses innovantes disposant de résultats tangibles et de développer de nouveaux modèles de coopération entre les acteurs. Il fonde son action sur 4 grands principes :

- une priorité donnée aux résultats
- des solutions issues du terrain : « chaque jour, des individus ou des collectifs, à travers le pays, développent des solutions qui répondent aux nos plus grands défis et obtiennent d'excellents résultats ».
- l'élargissement de la participation
- un partage des responsabilités

► Royaume Uni

Le Nesta⁵ présente l'innovation sociale comme une solution aux problèmes de la société, partant du principe que les plus importants défis, tels que le vieillissement de la population ou le développement durable, ne peuvent être résolus par des approches conventionnelles. Dans ce cadre, une innovation est sociale lorsqu'elle répond à un besoin de la société, ou à un défi pour elle, et qu'elle est diffusée par des organisations dont le principal objectif est plus social qu'économique. Dans cette conception, l'innovation sociale est fortement liée au tiers secteur, c'est-à-dire aux organisations bénévoles, aux entreprises sociales, aux coopératives et aux sociétés mutualistes.

³ Article www.europa.eu Janv 2009

⁴ Camil Bouchard (homme politique québécois), 1997

⁵ National Endowment for Science, Technology and the Arts

► Danemark

Créé en 2002 au Danemark, **le MindLab** est une organisation transversale à trois ministères, qui régissent à eux seuls la plupart des domaines d'intervention de l'État impactant la vie des citoyens danois : l'économie, la fiscalité et l'emploi. Sa mission répond à deux objectifs principaux : innover, en associant citoyens et entreprises aux processus de développement de solutions nouvelles et efficaces pour les services publics ; mais aussi, opérer une véritable conduite du changement dans l'administration en développant des connaissances inédites et en cherchant à transformer la culture des ministères.

Approches d'organismes de recherche

► L'institut Godin ⁶

Pour **l'institut Godin**, une démarche d'innovation sociale peut être abordée comme une approche territoriale qui s'étaye sur un espace d'acteurs économiques hétérogènes. Cet espace ouvre la voix à une concertation et une co-construction d'activités économiques qui aboutit à des projets à ressources plurielles (marchandes, redistributives, réciprocaires). Les projets sont dotés d'une gouvernance élargie qui n'exclut pas l'implication des usagers et des salariés. Ce processus de co-construction fait alors émerger un nouveau produit ou service qui répond à un besoin situé (dans un contexte donné) par son accessibilité.

Les acteurs de l'innovation sociale

L'innovation sociale se joue le plus souvent dans la proximité, sur le territoire. On identifie ci-après le type d'acteurs impliqués dans la production de ces innovations.

Mais à l'évidence, les politiques publiques qu'elles soient nationales ou communautaires, ont un rôle essentiel pour créer un écosystème favorable aux innovations sociales, par des mesures législatives, budgétaires, fiscales.

On peut identifier, en France, **quatre catégories d'acteurs impliqués** dans la production d'innovations sociales, et qui coopèrent souvent au service de l'intérêt général :

► **Les Associations 1901** constituent le plus grand laboratoire d'innovations sociales français. Par leur proximité avec la population, elles sont très bien placées pour détecter les besoins nouveaux et leur apporter des réponses. Jusqu'ici elles ont financé cette fonction de laboratoire par des subventions (d'État ou de collectivités) leur permettant de définir des objectifs puis de les proposer à la puissance publique.

⁶ Organe mutualisé de recherche et développement en économie sociale et solidaire – www.institutgodin.fr

Les subventions de fonctionnement et les excédents mis en réserve sont jusqu'ici le principal financement de l'innovation sociale associative. Le relatif désengagement public, de l'État d'abord, puis aujourd'hui des collectivités territoriales, remet en cause le modèle économique associatif de financement de l'innovation.

► **Les Fondations** d'entreprises, les Fondations reconnues d'utilité publique (RUP), les Fondations de l'économie sociale, très présentes dans d'autres pays montent en puissance en France souvent sur des thèmes d'innovation sociale. La Fondation de France est, depuis longtemps, un acteur de l'innovation sociale. La Fondation de la Macif a fait de l'innovation sociale son principal axe stratégique. Les fondations de l'économie sociale se sont regroupées avec l'État et de la Caisse des Dépôts pour créer un programme Jeun'Ess, qui comportera des dimensions d'innovation sociale.

► **Les entreprises sociales**, initiatives à forme privée (associative, coopérative, Sarl...) à finalité sociale ou environnementale, est un secteur émergent qui repose souvent sur des innovations sociales tant sur le produit, le service, le processus de production ou de distribution ou de financement (commerce équitable, produits bio, circuits courts, logiciels libres, façon d'associer les usagers, traitement des déchets, maisons écologiques, coopératives d'habitat...). Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) met l'accent sur la nécessité de créer **un environnement favorable** à l'innovation sociale d'une part en ouvrant les outils existants en faveur de l'innovation (centrés **sur l'innovation technologique** : crédit impôt recherche, avance remboursable Oséo...) d'autre part en instaurant de nouveaux outils spécifiques.

► **Les collectivités territoriales** sont de plus en plus engagées dans l'innovation sociale, parce qu'elles sont au contact direct des besoins des populations, parce qu'elles financent les associations, parce qu'elles sont de plus en plus placées sous contraintes pour assurer au meilleur rapport qualité/prix des services publics, en associant les usagers et en recherchant une forme de performance globale. L'innovation sociale est, en France comme à l'étranger, de plus en plus une innovation sociale territoriale. Les Régions, les Départements, les CCAS sont actifs. La Région Languedoc-Roussillon met en place pépinières, incubateurs, écoles d'entrepreneuriat d'économie sociale, salons d'affaires de l'économie sociale et solidaire, avec l'innovation sociale comme fil rouge. La Région Aquitaine a lancé un appel à projets et inscrit l'innovation sociale dans sa stratégie régionale d'innovation (SRI). Partout des actions sectorielles d'innovation sociale sont soutenues par les collectivités territoriales dans l'insertion, la culture, le développement local, le tourisme...

Un contexte porteur pour l'innovation sociale en France et en Europe

La nécessité de changer de modèle

- ▶ Le développement économique de marché parvient difficilement à satisfaire des besoins sociaux « classiques » comme l'accès à la santé, à l'emploi, au logement... pour des populations de plus en plus importantes compte tenu des évolutions démographiques (vieillesse), ou sociologiques, ou des besoins « émergents » comme l'accès aux nouvelles technologies de l'information, aux énergies propres...
- ▶ Les politiques sociales redistributives du Welfare State, les services publics et leurs modalités de production et de distribution du service, élaborées au XXe siècle, fonctionnent difficilement au XXIe siècle, compte tenu de l'évolution des comportements, des valeurs, des attentes des usagers. La nécessité d'individualiser le service implique d'inventer de nouvelles façons de faire, de mieux gérer, donc d'innover.
- ▶ L'accélération des rythmes de changement, et les difficultés à apporter des réponses efficaces « top-down », conduisent à une montée en puissance sans précédent de la société civile pour apporter des réponses nouvelles, qu'elle cherche, invente, expérimente dans un très grand foisonnement d'initiatives.
- ▶ Le nouveau contexte des finances publiques impose d'inventer de nouveaux modèles socio-économiques, plus partenariaux, plus sobres en argent public et avec la meilleure efficacité en termes d'impacts sociaux.

Le contexte européen

« Social innovation (...) is an opportunity not to be missed to generate new solutions, to connect with the citizens (...) It has the potential to unleash fresh waves of creativity and innovation and create new sources of sustainable growth and jobs... » José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, lancement de la Social Innovation Europe Initiative, 17 mars 2011

L'innovation sociale constitue l'un des leviers identifiés par la Commission européenne pour impulser une « croissance intelligente, durable et inclusive ». En particulier, la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation de la Commission européenne s'engage activement pour l'inclusion de l'innovation sociale dans le futur « Common Strategic Framework for Research and Innovation », cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE qui sera lancé en 2013 comme élément clé de la stratégie Europe 2020.

Notamment, dans son Livre vert publié le 9 février 2011⁷, elle consacre un chapitre à la recherche et l'innovation visant à « Répondre aux défis de société » :

*« La stratégie Europe 2020 et ses initiatives phares ont formulé des objectifs ambitieux dans des domaines tels que **les changements climatiques, la sécurité énergétique, le vieillissement de la population ou l'utilisation rationnelle des ressources**. L'initiative «Une Union de l'innovation» préconise d'associer plus étroitement les futurs programmes de financement de l'UE à ces objectifs en **se concentrant davantage sur les défis de société**. (...)*

*L'Union de l'innovation a créé le concept de **partenariats d'innovation européens** afin de répondre aux défis de société par des mesures combinant l'offre et la demande. Ces partenariats ont un rôle important à jouer pour coordonner les efforts et recentrer les activités tout au long du cycle de l'innovation. (...)* »

La commission européenne a lancé en mars 2011, l'initiative européenne en faveur de l'innovation sociale – **Social Innovation Europe**, une plateforme virtuelle en réseau et un centre d'expertise destiné aux entrepreneurs sociaux, au secteur public et au secteur tertiaire. Le but de cette initiative est de « contribuer à créer une Europe dynamique, entreprenante et innovante, ainsi qu'à réaliser les objectifs d'une croissance inclusive, intelligente et durable ».

Dans l'Acte pour le marché unique, l'une des douze actions clés visant à stimuler le marché unique concerne la promotion de l'entrepreneuriat social. Le Commission Européenne a présenté un plan d'actions visant à construire pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et l'innovation sociales (octobre 2011).

En France, un intérêt grandissant

Des faiblesses constatées par le groupe de travail

- Manque de définition précise et de critères permettant de soutenir et financer les innovations sociales.
- L'innovation sociale est souvent enfermée dans un registre de politique sociale « stricto sensu » ;
- Les acteurs soulignent le cloisonnement dont elle souffre ;
- Important éclatement entre les acteurs ;
- Les politiques d'innovation misent essentiellement sur la technologie, sans toujours prendre en compte son implication sociale majeure ;
- Les acteurs de l'innovation technologique ont peu ou pas de culture d'innovation sociale et d'ESS.

⁷ COM (2011) 48, consultable en ligne : [Livre vert](#)

Des avancées certaines

- Mobilisation forte des acteurs de la société civile pour l'innovation sociale (Fondation Macif, France Active, Mouvement des entrepreneurs sociaux, Avise, ...)
- Le Rapport Vercamer, présenté le 28 avril 2010, a fait plusieurs propositions en faveur de l'innovation sociale.
- Le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale a décidé de mettre en place, aux côtés des commissions, un groupe de travail (GT) consacré à l'innovation sociale, projet sur lequel la ministre Roselyne Bachelot a tout particulièrement insisté dans son discours d'ouverture le 8 Décembre 2010. Ce sont d'ailleurs les propositions du rapport Vercamer que le groupe de travail a repris pour les approfondir dans le cadre de ses travaux ;
- Un programme d'investissement d'avenir en faveur de l'innovation avec un angle pour l'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire (100 M€) ;
- Engagement de nombreuses Régions sur le sujet (Languedoc-Roussillon, Picardie, Ile-de-France, ...) et de l'ARF.

Définition de l'innovation sociale, retenue par le Conseil Supérieur de l'ESS

Pour ces travaux, la définition suivante a été retenue par le groupe de travail Innovation Sociale du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire :

L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation.

PARTIE II

Les défis à relever

Défendre une vision élargie de l'innovation

La démarche d'innovation change de nature. Elle est de plus en plus collaborative, de plus en plus rapide et propose des offres en rupture avec l'existant. Au-delà des aspects « technologiques », elle est aussi organisationnelle, sociale, citoyenne, liée aux usages... Elle est de plus en plus co-conçue avec l'utilisateur final dans le cadre d'un processus qui ne se limite plus au couple chercheur/industriel.

Toutes ces nouvelles formes d'innovation sont mal prises en compte dans les dispositifs d'accompagnement et de financement de l'innovation.

L'innovation sociale se situe dans ce contexte et doit s'associer à toutes les démarches qui plaident pour une vision élargie de l'innovation.

Le territoire apparaît, en réponse à la mondialisation, comme un espace d'action pertinent pour porter cette vision élargie de l'innovation.

Concevoir des politiques publiques en faveur de l'innovation sociale

Les politiques en faveur de l'innovation doivent prendre en considération l'innovation sociale, son potentiel et sa capacité à faire émerger des solutions aux grands défis de notre société.

Cela nécessitera certainement une évolution de la « stratégie nationale d'innovation », aujourd'hui quasi exclusivement centrée sur l'innovation technologique.

D'autre part, les outils d'accompagnement et de financement de l'innovation devront également évoluer pour s'adapter aux spécificités de l'innovation sociale. En effet, en matière de R&D sociale, les experts peuvent être les usagers, les prototypes peuvent être des dispositifs, les connaissances relèvent aussi des sciences humaines & sociales.

Les politiques publiques devront permettre l'émergence d'innovations sociales correspondant aux priorités nationales et être en phase avec les nouvelles réalités et besoins sociaux.

Enfin, les politiques publiques doivent évoluer pour être capable d'encourager les liens avec le monde de la recherche, favoriser les initiatives du tiers secteur (associations et

entrepreneurs sociaux), privilégier le recours à l'expérimentation ; mieux prendre en compte l'expertise des usagers sur les services qui leur sont offerts.

Ainsi, « seraient mises en place des approches collectives, communautaires ou expérimentales, qui offrent l'avantage de ne pas limiter l'action publique au registre de la réparation, mais de la compléter d'une dimension d'investissement, bénéfique tant pour les finances sociales que pour les usagers »⁸

Faire des territoires les premiers écosystèmes d'appui de l'innovation sociale

Le territoire ne doit pas être vu seulement comme l'administration en charge d'une zone géographique, mais bien comme un acteur et un moteur des innovations, dont des innovations territoriales et sociales. En effet, les ressources y sont nombreuses : acteurs publics et privés, structures de recherche et établissement d'enseignement supérieur, citoyens, ...

Le défi pour chaque territoire est d'identifier les leviers d'actions, fédérer les acteurs et les ressources pour maximiser cette capacité d'innovation au service des besoins sociétaux.

L'innovation sociale devrait faire l'objet de politiques contractuelles entre politique nationale et politique publique territoriale.

Mettre en réseau les acteurs de l'innovation sociale

Il s'agit de permettre aux innovateurs de tous types, sociaux et numériques, ceux du secteur public et des entreprises privées, ceux de l'urbain et du rural, les chercheurs aussi bien que les praticiens de terrain et les entrepreneurs sociaux de converger.

Pour y parvenir, il faut faciliter l'échange des pratiques les plus innovantes dans le cadre de réseaux pluri-acteurs, pluridisciplinaires. Il faut aider à la création de lieux où les innovations puissent acquérir une forte visibilité, leurs résultats soient validés et que les méthodes puissent se généraliser. Il faut redonner une place importante à l'expérimentation sociale.

Au total, il s'agit de construire une véritable **reconnaissance de l'innovation sociale**, comme facteur de solidarité et de compétitivité, d'en faire un enjeu d'investissement public et privé, d'encourager le décloisonnement d'acteurs et de nouvelles alliances porteurs d'innovation.

(6) Vincent Chriqui, discours d'introduction au lancement du cycle de séminaires « La cohésion sociale par ses instruments ».

PARTIE III

Propositions pour développer l'innovation sociale en France

Le groupe de travail a sélectionné, dans **le rapport Vercamer**, les propositions en lien avec l'innovation sociale et en a retenu 5 à approfondir :

- N°13 – Renforcement des fonds propres des associations innovantes
- N°15 – Favoriser la mise en réserve des excédents des associations
- N°19 – Ouvrir à l'innovation sociale les dispositifs existants d'Oseo
- N°21 – Ouvrir à l'innovation sociale les dispositifs existants d'appui à l'innovation (CIR notamment)
- N°22 – Permettre l'intégration de projets d'innovation sociale dans les dispositifs territoriaux existants

Il s'est également associé aux chantiers en cours sur l'innovation sociale menés par des membres du groupe et/ou d'autres acteurs.

Il est aujourd'hui en mesure de proposer 9 actions en faveur de l'innovation sociale :

► **Proposition n°1**

Inscrire l'innovation sociale dans la loi cadre pour l'économie sociale & solidaire

Placer un article sur l'innovation sociale dans l'exposé des motifs de la loi cadre.

► **Proposition n°2**

Un socle de critères pour caractériser l'innovation sociale

Vingt critères répartis sur 4 axes : 1) Réponse à un besoin social mal satisfait, 2) Génération d'autres effets positifs, 3) Expérimentation et prise de risques, 4) Implication des acteurs concernés. Parmi vingt points, 8 critères sont définis comme formant le "socle commun" sur lequel tous les acteurs peuvent se rencontrer.

► **Proposition n°3**

Expérimenter une aide « Oseo Innovation Sociale » en s'appuyant sur 3 à 5 régions pilotes

Création, au sein de l'offre Oséo Innovation, d'une aide « Oséo Innovation sociale », dédiée aux innovations sociales

► **Proposition n°4**

Clarifier le recours au crédit d'impôt recherche en matière d'innovation sociale (CIR)

Modifier l'instruction en vue d'intégrer de manière plus explicite les sciences humaines & sociales, réaliser une expérimentation avec une vingtaine d'entreprises sociales, faire évoluer le guide du crédit d'impôt recherche,

► **Proposition n°5**

Mettre en place des écosystèmes favorables à l'innovation sociale en région

Mobiliser et fédérer, de façon cohérente, l'ensemble des acteurs concernés sur un territoire régional et élargir la stratégie régionale de l'innovation à l'innovation sociale (SRI)

► **Proposition n°6**

Constituer des fonds propres associatifs pour financer l'innovation sociale

► **Proposition n°7**

Mettre en place un « diagnostic innovation sociale » (DIS) par les acteurs de l'accompagnement associatif

Mettre en place un outil spécifique de diagnostic « Innovation sociale »

► **Proposition n°8**

Sensibiliser et former pour accélérer le développement de l'innovation sociale

Organiser des journées régionales de sensibilisation à l'innovation sociale et proposer des modules de formation spécifiques pour savoir caractériser l'innovation sociale, repérer et financer les projets

► **Proposition n°9**

Stimuler l'innovation sociale par la commande publique

Utiliser les instruments de politiques publiques « orientés demande » pour soutenir l'innovation sociale et inciter les entreprises sociales et les associations à investir pour mettre en place des solutions aux problèmes sociaux mal satisfaits

Au-delà des 9 propositions détaillées, le groupe de travail propose d'approfondir les idées suivantes :

- Adapter les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI⁹) à l'innovation sociale et aux entreprises sociales, ainsi que d'autres dispositifs d'investissement en capital risque ;
- Favoriser les démarches d' « open innovation » : mode d'innovation basé sur le partage et la collaboration. Cela peut se traduire par la mise en place de plateformes mutualisées d'innovation sur des sujets précis (par exemple : les innovations de modèles économiques dans l'insertion par l'activité économique) ;
- Mettre en place les conditions permettant de considérer plus sérieusement l'expertise-citoyenne dans la démarche de R&D sociale ;
- Créer un observatoire des pratiques d'innovation sociale ;

⁹ Organisme de placement collectif en valeurs mobilières permettant d'investir dans le capital-investissement

- Donner vie à des projets d'innovation sociale « dormants » dans les entreprises par la réalisation d'études d'opportunité réalisées par des dispositifs tels que le fonds de confiance de France Active, et les Fabriques à initiatives (réseau animé par l'Avise) ;
- Un politique d'enseignement supérieur valorisant une vision élargie de l'innovation ;
- Créer un « pôle de compétitivité innovation sociale » ;
- Faire évoluer le périmètre et cadre de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour élargir son domaine d'application aux innovations sociales et en préserver la valeur ;
- La CPCA et le CNAR Financement proposent de se doter d'une qualification juridique propre à légitimer les fonds propres des associations d'intérêt général telles qu'elles sont définies par le code général des impôts (Art. 238 bis 1-a), à l'image de la dotation des associations reconnues d'utilité publique. Il s'agirait d'encadrer le montant initial de la dotation, l'affectation annuelle des excédents pour l'abonder et les règles de dévolution de cette dotation en cas de dissolution de l'association afin de diffuser une culture de l'excédent et de favoriser la constitution de fonds propres associatifs.

Fiche n°1

Inscrire l'innovation sociale dans la loi cadre pour l'économie sociale et solidaire

| | |
|----------------------------------|---|
| Objectif recherché | Faire reconnaître l'innovation sociale et affirmer le rôle essentiel des structures de l'ESS dans le développement de celle-ci |
| Contenu de la proposition | Placer un article sur l'innovation sociale dans l'exposé des motifs de la loi cadre |
| Impacts attendus | Meilleure prise en compte de l'innovation sociale, en particulier par les acteurs publics, permettant d'accélérer son développement |
| Texte à modifier | Proposition de loi cadre pour l'ESS |
| Pilote proposé | Commission Gouvernance & Mutation du CSESS |

1. Enjeux

- Faire reconnaître l'innovation sociale comme innovation à part entière ;
- Affirmer l'innovation sociale comme principe fondamental de l'économie sociale & solidaire et enjeu de partenariat entre les différents acteurs ;

2. Situation actuelle

La commission Gouvernance & Mutation du conseil supérieur de l'ESS rédige une proposition de loi cadre pour l'économie sociale & solidaire.

La loi cadre a pour objectif de développer l'économie sociale et solidaire. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont moteurs du développement de l'innovation sociale.

3. Contenu de la proposition

Nous proposons que l'innovation sociale soit mentionnée dans l'exposé des motifs de la loi.

Inscrire l'innovation sociale dans l'exposé des motifs, c'est affirmer que l'économie sociale et solidaire est un acteur majeur cherchant à apporter des solutions nouvelles aux besoins mal satisfaits de notre société.

L'article sur l'innovation sociale pourrait être formulé ainsi :

« Parce qu'elle vise à répondre aux grands enjeux sociaux, et parce qu'elle associe différentes parties prenantes, l'innovation sociale est le ferment d'un changement de l'économie. Elle consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Les politiques publiques visent à encourager les innovations sociales et à en mesurer les impacts. Les dispositifs de soutien à l'innovation incluent un volet innovation sociale dans leur périmètre »

4. Impacts qualitatif et quantitatif estimés de la proposition

- Prise en compte de la dimension « Innovation sociale » pour le développement de l'économie sociale & solidaire
- Une vision élargie de l'innovation prenant en compte l'innovation sociale

5. Actions à mener / Textes à modifier

- Présenter les propositions du groupe de travail Innovation Sociale à la commission Gouvernance & Mutation ;
- S'accorder avec la commission sur les articles à intégrer dans la proposition de loi cadre pour l'ESS

6. Pilote et partenaires proposés

Hugues Sibille – Jean-Louis Cabrespines – Jérôme Faure

7. Agenda

| Actions | Livrables / Résultats Attendus | Echéancier |
|---|---|--------------|
| Présentation des propositions du rapport du groupe IS | Une réunion commune Commission Gouvernance / Mutation et Groupe de travail Innovation sociale | Janvier 2012 |
| Contribuer à la rédaction des articles « innovation sociale » | Un article à placer dans l'exposé des motifs | Janvier 2012 |

Fiche n°2

Un socle de critères pour caractériser l'innovation sociale

| | |
|----------------------------------|--|
| Objectif recherché | Faire reconnaître l'innovation sociale comme innovation à part entière Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement et de financement de l'innovation |
| Contenu de la proposition | Vingt critères répartis sur 4 axes : 1) Réponse à un besoin social mal satisfait 2) Génération d'autres effets positifs 3) Expérimentation et prise de risques 4) Implication des acteurs concernés ; Parmi vingt points, 8 critères sont définis comme formant le "socle commun" sur lequel tous les acteurs peuvent se rencontrer |
| Impacts attendus | Une grille opérationnelle permettant de situer les projets innovants et prendre les décisions de financement |
| Texte à modifier | |
| Pilote proposé | Mouves / Avise |

1. Enjeux

- Faire reconnaître l'innovation sociale comme innovation à part entière, en permettant de la caractériser
- Ouvrir les dispositifs existants de l'accompagnement & du financement de l'innovation : Nationaux : OSEO, CIR, ... Régionaux : conseils régionaux, incubateurs, ...

2. Situation actuelle

De nombreuses structures et entreprises sociales sont engagées dans des démarches d'innovation. Pour apporter des réponses nouvelles aux besoins sociaux, elles prennent des risques, mènent des activités de R&D, s'entourent d'experts et de chercheurs, expérimentent.

Cependant, elles rencontrent des difficultés pour financer et accompagner leurs innovations. D'un côté, les financeurs de l'économie sociale fonctionnent selon des mécanismes peu adaptés à la prise en charge du risque lié à l'innovation, et n'ont parfois pas la taille critique nécessaire à la mobilisation des

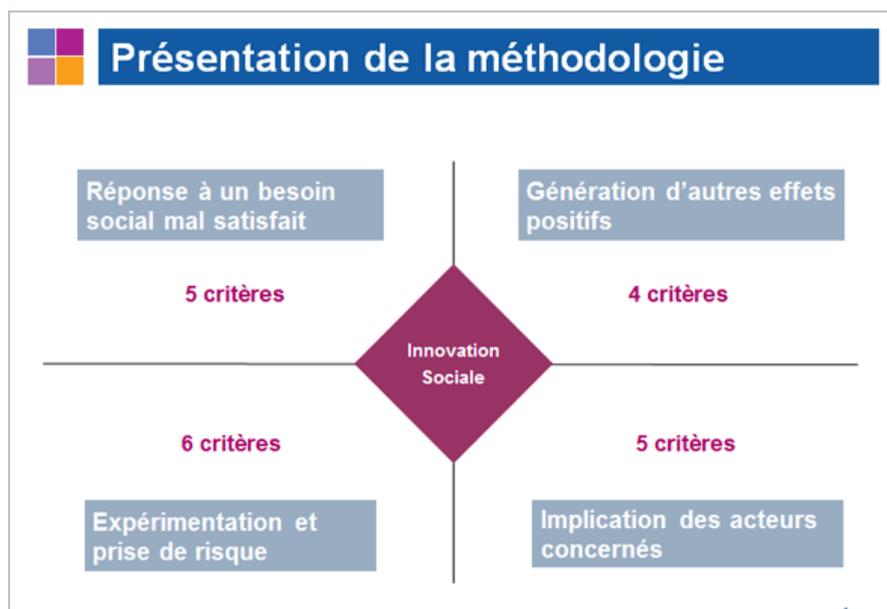
capitaux importants que requièrent certaines innovations sociales. De l'autre, les financeurs classiques de l'innovation, aujourd'hui massivement focalisés sur l'innovation technologique, ont du mal à appréhender les particularités de l'innovation sociale, telles que la rentabilité limitée, le recours aux sciences humaines et sociales, le statut associatif ou coopératif de nombreuses structures.

Il existe donc un besoin de caractériser l'innovation sociale pour garantir à ces innovations une égalité réelle d'accès aux aides aujourd'hui principalement dédiée aux innovations « technologiques ».

3. Contenu de la proposition

Pour convaincre l'ensemble des organismes d'aide et de financement de soutenir l'innovation sociale, encore faut-il **définir, concrètement et simplement, ce qu'est un projet « socialement innovant »**. C'est pourquoi la première étape de ce travail collectif a consisté à mieux caractériser l'innovation sociale : comment repérer, sélectionner, diagnostiquer, accompagner, des projets socialement innovants ?

Un travail pluridisciplinaire a permis l'élaboration d'une **grille de critères opérationnelle**¹⁰, à destination des entrepreneurs et des acteurs de l'innovation :



L'outil se décline en 8 critères socles constituant le cœur de la caractérisation de l'innovation sociale, et en 12 critères complémentaires.

Cet outil de base pourra être personnalisé par les acteurs en fonction de leurs usages : choix des critères complémentaires retenus, importance relative accordée à chaque critère, choix de la méthode d'évaluation...

Il vise à fournir une base commune à l'ensemble des acteurs de l'innovation sociale, tout en s'adaptant à la diversité de leurs besoins : entrepreneur souhaitant diagnostiquer son projet pour repérer des pistes d'amélioration, organisme cherchant à sélectionner des projets innovants pour les

¹⁰ Le document complet de présentation de la grille est joint en annexes.

financer, incubateur proposant d'accompagner des projets dans leur développement, organisateur d'un concours souhaitant repérer des projets pour les mettre en valeur, etc.

L'outil sera au cœur d'une « boîte à outils innovation sociale » mise en ligne sur le site www.entrepreneur-social.net : fiches pratiques à destination des entrepreneurs et des acteurs de l'innovation, répertoire des aides existantes, cas concrets d'entreprises sociales innovantes...

4. Impacts qualitatif et quantitatif estimés de la proposition

- La grille de critères proposée pour caractériser l'innovation sociale est utilisée par les entrepreneurs sociaux pour la réalisation d'auto-diagnostic des projets innovants ;
- Elle est utilisée par les dispositifs d'accompagnement et de financement de l'innovation pour caractériser l'innovation sociale ;
- Les expérimentations proposées pour un produit « diagnostic innovation sociale » et d'un « produit Oseo innovation sociale » s'appuient sur cet outil de caractérisation de l'innovation sociale ;

5. Actions à mener / Textes à modifier

- Intégration de la grille dans la boîte à outils « innovation sociale » mise en ligne sur le site www.entrepreneur-social.net ;
- Diffusion de la boîte à outils auprès des acteurs concernés ;

6. Pilote et partenaires proposés

Un groupe de travail pluridisciplinaire, réunissant une trentaine d'acteurs autour d'un objectif commun, travaille depuis février 2011 : mieux accompagner et financer l'innovation sociale, pour accélérer son développement. Cet objectif se décline en deux volets d'action : mettre en place des outils spécifiques pour accompagner et financer l'innovation sociale, mais aussi ouvrir les aides classiques à l'innovation.

Parmi les acteurs impliqués dans le groupe de travail : acteurs de l'économie sociale (Mouves, Avise, France Active, URSCOP Languedoc-Roussillon, ...), acteurs de l'innovation (Centre francilien de l'innovation, Liens...), acteurs publics (Région Ile-de-France...), chercheurs (ESSEC, UPEC, Institut Godin...)

7. Agenda

| Actions | Livrables / Résultats Attendus | Echéancier |
|---|---|------------------|
| Boîte à outils Innovation sociale | Mise en ligne des outils sur le site www.entrepreneur-social.net | Décembre 2011 |
| Diffusion de la boîte à outils innovation sociale | Réunions d'information / sensibilisation en région | Janv / Juin 2012 |
| Evaluation & Ajustement de l'outil de caractérisation | Enquête auprès des utilisateurs (entrepreneurs, dispositifs d'appui à l'innovation) | Sept/ Déc 2012 |

GRILLE DE CRITERES

| Réponse à un besoin social mal satisfait | |
|--|---|
| n°1. | Un besoin social sur le territoire d'implantation, ainsi que l' insuffisance des réponses à ce besoin disponibles sur ce territoire, sont explicitement identifiés. |
| n°2. | La volonté de mettre en œuvre une réponse nouvelle qui apporte de la valeur par rapport à ce besoin social est inscrite explicitement comme la raison d'être du projet. <u>Indicateurs</u> : - en positif : inscription de cette finalité dans l'objet social, les statuts, le pacte d'actionnaires (quand il s'agit d'une entreprise sociale) / dans le business plan du projet (quand il s'agit d'un projet socialement innovant porté par une entreprise lambda) - et/ou en négatif : limitation de la lucrativité (ex : encadrement de la rémunération des apports en fonds propres, encadrement de l'échelle des salaires, excédents majoritairement réinvestis dans le projet) |
| n°3. | En amont, le projet se donne les moyens d'évaluer la pertinence de la réponse apportée au besoin social (outils et indicateurs). A terme, l' impact du projet sur la résolution du besoin social identifié est positif, mesuré de manière explicite et rigoureuse (quantitativement et/ou qualitativement). |
| n°4. | Le projet s'inscrit dans le long terme (réponse durable aux besoins sociaux), ce qui se traduit notamment par un modèle économique viable , permettant son indépendance à l'horizon +/- 3 ans. |
| n°5. | Le projet se conçoit comme une expérimentation qui a vocation à changer d'échelle et/ou à inspirer de nouveaux projets sur d'autres territoires (transposer, dupliquer). Cela se traduit par des faits, par exemple : - Les porteurs du projet mettent en œuvre des démarches concrètes pour essaimer (ex : former de nouveaux acteurs sur d'autres territoires) - D'autres acteurs manifestent leur intérêt pour implanter le projet sur leur territoire - Les porteurs du projet mettent en œuvre des démarches destinées à irriguer et influencer les politiques publiques |

| Génération d'autres effets positifs | |
|-------------------------------------|--|
| n°6. | Le projet a un impact positif et mesuré, direct ou indirect, sur le développement économique de son territoire, par exemple en termes de création d'emplois durables |
| n°7. | Le projet a des impacts positifs et mesurés sur d'autres besoins sociaux . |
| n°8. | Le projet est sensible à son impact environnemental et s'attache à ce que celui-ci ne soit pas négatif. |
| n°9. | Le projet suscite d'autres innovations (grappes d'innovations), la création/structuration d'une nouvelle filière, contribue au renouvellement du secteur d'activité/ du territoire. |

| Expérimentation et prise de risque | |
|------------------------------------|---|
| n°10. | La mise en œuvre du projet présente des risques. En amont (R&D), il y a des verrous et incertitudes réels à lever pour mettre au point la réponse envisagée. Et/Ou, au moment de la mise à disposition de l'offre aux usagers, le caractère nouveau de l'offre court le risque de se heurter à des tensions et résistances des acteurs existants, ou à la non-appropriation par le public visé. |
| n°11. | La réponse est effectivement nouvelle par rapport à l'état du marché sur le territoire : elle est nettement distincte des solutions disponibles sur ce territoire. Dans le cas où la réponse s'inspire de projets existants sur d'autres territoires, elle s'attache à s'adapter aux besoins spécifiques de son territoire : elle est une transposition, et non une duplication. La réponse est effectivement plus adaptée pour répondre au besoin social que les solutions alternatives disponibles sur ce territoire (améliorations manifestes, création de valeur). |
| n°12. | Les acteurs du projet développent une culture d'innovation manifeste (accent sur la créativité, encouragement des recherches de solutions inédites) et disposent de compétences complémentaires (multidisciplinarité). |
| n°13. | Recours à des chercheurs et/ou des experts de terrain pour développer une expertise pour lever les verrous et incertitudes et gérer les risques. |
| n°14. | Le projet est d'abord déployé sur un mode expérimental : phase test, avec un processus formalisé d'évaluation et d'ajustements par essais-erreurs. |
| n°15. | La structure qui porte le projet a la capacité financière à supporter les risques et la temporalité longue liés au processus d'innovation : fonds propres / tour de table permettant l'engagement de partenaires financiers |

| Implication des acteurs concernés | |
|-----------------------------------|--|
| n°16. | Les acteurs concernés par ce besoin social (futurs bénéficiaires) sont impliqués dans l' identification du besoin social mal couvert (enquête pour recueillir leurs besoins) et/ou dans la recherche de la réponse innovante à ce besoin (co-construction). |
| n°17. | Différents acteurs du territoire sont impliqués dans l' identification du besoin social mal couvert et/ou la recherche de la réponse innovante à ce besoin : acteurs publics (collectivités territoriales...) et acteurs privés (associations, entreprises...); |
| n°18. | Les acteurs concernés par ce besoin social (bénéficiaires) sont impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du projet. |
| n°19. | Différents acteurs du territoire , publics (collectivités territoriales...) et privés (associations, entreprises...), sont impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du projet (partenariat ou participation directe) . |
| n°20. | Différentes parties prenantes (acteurs privés et publics du territoire, bénéficiaires...) sont impliquées dans la gouvernance du projet. (ex : participation au CA / comité de pilotage d'une partie prenante différente des apporteurs de capitaux) |

Fiche n°3

Expérimenter une aide « Oseo Innovation Sociale » en s'appuyant sur 3 à 5 régions pilotes

| | |
|----------------------------------|---|
| Objectif recherché | Création, au sein de l'offre Oséo Innovation, d'une aide « Oséo Innovation sociale », dédiée aux innovations sociales |
| Contenu de la proposition | Expérimenter une aide spécifique dans 3 à 5 régions pilotes |
| Impacts attendus | 3 à 5 régions pilotes 10 à 20 entreprises par région financées pour leurs innovations sociales |
| Pilotes proposés | France Active, Mouves, Oseo, CDC |

1. Enjeux

- Faire reconnaître l'innovation sociale comme innovation à part entière
- Ouvrir les dispositifs existants de l'accompagnement & du financement de l'innovation : Oséo, CIR, conseils régionaux, incubateurs, ...

2. Situation actuelle

Aujourd'hui 3 niveaux de blocages ont été identifiés pour l'accès des entreprises sociales aux aides Oséo Innovation :

Méconnaissance des dispositifs ; difficulté d'accès à ces dispositifs

Un certain nombre d'entreprises sociales ne connaissent pas ou mal les aides existantes. Mais surtout, quand les entreprises connaissent ces aides, elles n'en font pas nécessairement la demande, par crainte de ne pas correspondre aux critères. Elles sont nombreuses à souligner le besoin d'accompagnement pour défricher ce terrain.

Le statut juridique des structures

La forme associative est identifiée comme un obstacle majeur pour accéder à Oséo. Outre le statut, d'autres facteurs bloquants dans l'accès des innovations sociales ayant pourtant une dimension technologique aux dispositifs Oséo Innovation de droit commun pourront être étudiés (analyse aide par aide, convention par convention).

Le fait que leurs innovations mobilisent davantage les sciences humaines et sociales (SHS) que les sciences dures et la technologie

La plupart des entreprises sondées pointent la difficulté à faire comprendre des projets d'innovation touchant aux SHS.

- Les entreprises dont la démarche d'innovation ne s'appuie pas sur une technologie innovante sont entièrement exclues des aides Oséo Innovation existantes.
- Les entreprises sociales qui accèdent à une aide Oséo du fait du caractère technologiquement innovant de leur innovation ne bénéficient pas d'aide pour le volet social de leur innovation

3. Contenu de la proposition

Création, au sein de l'offre « Oséo Innovation », d'une aide « Oséo Innovation sociale », dédiée aux innovations sociales.

Périmètre

Bénéficiaires : Entreprises en création et projets portés par des entreprises existantes. Dont entreprises de statut associatif. Proposition d'un périmètre inspiré de celui de l' « Aide pour le développement de l'innovation ».

Type d'aide

Proposition : Participation au financement du projet, sous la forme d'une subvention, d'une avance à taux zéro remboursable en cas de succès, ou d'un prêt à taux zéro. Cette proposition vise donc à créer un dispositif de type « Aide pour le développement de l'innovation » destiné à l'innovation sociale.

Estimation de la volumétrie de l'aide

Une première estimation peut être avancée en croisant les expériences des acteurs du financement de l'ESS déjà actifs dans le financement de projets socialement innovants :

Première estimation proposée par France Active, pour la partie avance remboursable :

- ✓ Ticket moyen estimé : 30-40K€
- ✓ Nombre de dossiers par an par région : 10-20 à partir de l'année 3, en régime de fonctionnement normal / En années 1 et 2, montée en charge progressive du dispositif, accompagnée par des actions d'information et de sensibilisation des entrepreneurs sociaux sur l'existence de cette aide.

La création d'une aide « Oséo Innovation sociale » nécessiterait, par région, environ 500 K€ pour le lancement. Pour les années suivantes, le fait d'allouer une partie des financements sous forme d'avances remboursables en cas de succès ou de prêts à taux zéro permettrait qu'une partie des fonds mobilisés en année 1 soient remobilisés d'année en année (Revolving).

La mise en place d'une expérimentation pilote sur quelques régions permettra de définir la volumétrie de l'aide pour le cas où elle serait étendue à la France entière. C'est en effet l'offre qui révélera la demande, aujourd'hui latente chez les entrepreneurs sociaux : la grande majorité d'entre eux n'ont jamais chiffré précisément leurs besoins en termes de financement de l'innovation, n'ayant pas été incités à le faire par la perspective d'accéder à une aide spécifique à l'innovation.

4. Impacts qualitatif et quantitatif estimés de la proposition

- 3 à 5 régions pilotes
- 10 à 20 entreprises concernées par région pilote
- Développement des démarches et processus d'innovation sociale au sein des entreprises concernées

5. Actions à mener / Textes à modifier

- Valider le principe d'une expérimentation avec les partenaires : Ministère des solidarités, Caisse des Dépôts, Programme d'investissement d'avenir, Régions pilotes, Oseo et l'Union européenne. La Caisse des dépôts pourrait jouer un rôle pivot pour la mise en place de la mesure.
- Identifier les 3 à 5 régions pilotes ;
- Mobiliser les partenaires opérationnels :
 - o L'expérimentation pourrait être pilotée par la Caisse des Dépôts, avec Oséo en back office et les fonds territoriaux de France Active en Front Office. Cela permettrait de procéder, par un travail conjoint sur le terrain, à une acquisition progressive d'expertise sur l'innovation sociale par les chargés de mission Oséo. Ceci devrait se faire en partenariat avec les CRESS.
 - o L'Avise pourrait intervenir en support pour : Outillage méthodologique des chargés de mission, mise en place d'une offre de formation destinée aux chargés de mission, l'organisation des journées d'information en région, la capitalisation des résultats des expérimentations régionales.
 - o Le Mouvement des entrepreneurs sociaux pourrait être le relais de l'information et de la sensibilisation des entrepreneurs sociaux à l'existence de ce dispositif et à son intérêt.
- Lancer l'expérimentation

6. Pilote et partenaires proposés

Pilotes : CDC, France Active, Mouves, Oseo

Partenaires : Avise, ARF, CNCRESS

7. Agenda

| Actions | Livrables / Résultats Attendus | Echéancier |
|--|------------------------------------|---------------|
| Valider le principe d'une expérimentation | Un accord pluri-partite | décembre 2011 |
| Repérer les régions pilotes | 3 à 5 conseils régionaux mobilisés | Février 2012 |
| Mobiliser les partenaires opérationnels pour l'ingénierie de l'expérimentation | | Février 2012 |
| Lancer l'expérimentation | Evènement de communication | Avril 2012 |

Fiche n°4

Clarifier le recours au crédit d'impôt recherche en matière d'innovation sociale (CIR)

| | |
|----------------------------------|---|
| Objectifs recherchés | <ul style="list-style-type: none">- Clarifier le périmètre des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche- Faire évoluer les pratiques d'instruction pour le financement des activités de R&D sociale |
| Contenu de la proposition | <ul style="list-style-type: none">- Modifier l'instruction en vue d'intégrer de manière plus explicite les sciences humaines & sociales- Réaliser une expérimentation avec une vingtaine d'entreprises sociales- Faire évoluer le guide du crédit d'impôt recherche |
| Impacts attendus | <ul style="list-style-type: none">- Intégration explicite des sciences humaines & sociales dans le champ des activités de R&D au crédit d'impôt recherche ;- augmentation du nombre d'entreprises sociales ayant recours au CIR |
| Texte à modifier | Instruction crédit d'impôt recherche |
| Pilote proposé | Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mouves, DGCS |

1. Enjeux

- Faire reconnaître l'innovation sociale comme innovation à part entière
- Ouvrir les dispositifs existants de l'accompagnement & du financement de l'innovation : OSEO, CIR, conseils régionaux, incubateurs, ...

2. Situation actuelle

Les entreprises sociales sont nombreuses à mener des activités de R&D, à fort potentiel en termes d'innovation sociale et de dynamisme économique.

Mais ces activités sont encore insuffisamment reconnues et soutenues comme telles. Principal mécanisme mis en place pour soutenir la R&D, le CIR est encore très peu ouvert et utilisé par les entreprises sociales.

Pourtant, en théorie, les activités de R&D orientées vers l'innovation sociale peuvent bénéficier de ce dispositif. En effet, le « Manuel de Frascati¹¹ » intègre le champ des sciences humaines et sociales et le secteur des services. De plus, toutes les entreprises, quelque soit leur statut juridique (y compris les associations soumises aux impôts commerciaux), peuvent bénéficier du CIR.

Ce sont donc essentiellement les pratiques qu'il s'agit de faire évoluer, notamment en élargissant la doctrine fiscale par une instruction ministérielle permettant de clarifier les critères et modalités d'application du CIR à la R&D sociale.

3. Contenu de la proposition

Modifier l'instruction en vue d'intégrer de manière plus explicite les sciences humaines & sociales dans le champ des activités de R&D au CIR. Une proposition très complète de modifications proposées par le Mouvement des Entrepreneurs sociaux lors de la consultation réalisée en août 2011 est jointe en annexe. Les propositions de modification visent à faire évoluer les termes qui restreignent l'innovation au champ de l'innovation technologique.

Mettre en place un travail sur pratiques pour accompagner l'évolution de la doctrine fiscale et que cela se traduise sur le terrain :

- Créer une jurisprudence sur les modalités pratiques d'application du CIR à la R&D sociale
- Mener des actions pédagogiques d'information et de formation à destination des entrepreneurs sociaux et des organismes d'accompagnement

Proposer une politique volontariste de soutien de la R&D sociale : L'Etat pourrait impulser un groupe de travail visant à soutenir davantage la R&D sociale par des mesures législatives innovantes :

- Différencier les taux du CIR selon l'utilité écologique et sociale des projets
- Créer un dispositif spécifique de soutien à la R&D pour les associations non soumises aux impôts commerciaux

4. Impacts qualitatif et quantitatif estimés de la proposition

- Intégration explicite des sciences humaines & sociales dans le champ des activités de R&D au crédit d'impôt recherche ;
- une meilleure connaissance par les entreprises sociales du CIR ;
- augmentation des programmes de R&D menés par les entreprises sociales ;
- augmentation du nombre d'entreprises sociales ayant recours au dispositif CIR ;

5. Actions à mener / Textes à modifier

Opérer les modifications du projet d'instruction fiscale. Parmi ces modifications :

- modifier la définition de la notion de recherche fondamentale
- inclure l'organisation comme domaine de recherche pour lequel un modèle probatoire peut être réalisé

¹¹ Publié par l'OCDE, le **manuel de Frascati** est une référence méthodologique internationale pour les études statistiques des activités R&D.

- Ne pas définir les opérations de développement expérimental qu'en termes purement techniques.
- Faire référence à la notion de « l'état de l'art » plutôt qu'à « l'état des techniques existantes »
- ... (cf. tableau détaillé dans la note CIR du Mouves)

Mettre en place une expérimentation sur une vingtaine d'entreprises sociales engagées dans des activités potentiellement éligibles au CIR, en lien avec les acteurs locaux ou régionaux de soutien à l'innovation. Un travail entre entrepreneurs sociaux, acteurs de soutien à l'innovation, services du Ministère et experts comptables permettrait de déterminer les dépenses qui peuvent être qualifiées de R&D, et celles qui ne le peuvent pas. Ce travail pourrait ensuite faire jurisprudence pour l'ensemble des entreprises sociales. Les conclusions pourraient ainsi s'imposer à tous les acteurs (entreprises et contrôleurs) pour définir les « règles du jeu » en matière de périmètre des dépenses éligibles pour la R&D sociale, permettant ainsi de sécuriser les entreprises.

Compléter le « Guide du crédit d'impôt recherche » publié chaque année par le MESR. Le guide pourrait ainsi clarifier les dépenses éligibles pour la R&D sociale, mais aussi fournir des conseils méthodologiques adaptés aux spécificités de ce type de R&D (par exemple : comment s'acquitter concrètement de la démarche d'analyse de « l'état de l'art » en sciences humaines et sociales ?)

Former les interlocuteurs des entrepreneurs sociaux qui les accompagnent dans leurs démarches d'accès aux aides publiques à l'innovation : réseaux consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat), mais aussi les experts comptables, et surtout les services d'OSEO Innovation, qui ont entre autres pour mission d'attester de l'éligibilité de la nature des dépenses de R&D au crédit d'impôt recherche (rescrit fiscal).

Différencier les taux du CIR selon l'utilité écologique et sociale des projets pour centrer l'argent public sur les projets potentiellement les plus porteurs en matière d'emploi non-délocalisables et de développement durable. Par exemple, il peut être envisagé de passer le taux de 30 % à 40 % pour les projets à fort impact écologique ou social, et de le réduire à 20 % pour les autres. Cette critérisation fonctionne déjà pour le soutien régional à l'innovation (c'est le cas notamment de la grille d'analyse « Aide à l'Innovation Responsable » du Centre Frandien de l'Innovation).

6. Pilote et partenaires proposés

DGCS, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en partenariat le Mouves

7. Agenda

| Actions | Livrables / Résultats Attendus | Echéancier |
|--|--|---------------|
| Modification de l'instruction fiscale | Intégration explicite des SHS dans les termes de l'instruction | En cours |
| Expérimentation d'un an auprès de 20 entreprises sociales pour créer des « pratiques » faisant jurisprudence | Un partenariat Ministère, entrepreneurs et réseaux d'accompagnement pour l'expérimentation | Décembre 2012 |
| Evolution du guide du crédit d'impôt recherche | Guide intégrant explicitement les SHS | Mars 2012 |

Fiche n°5

Mettre en place des écosystèmes favorables à l'innovation sociale en région

| | |
|----------------------------------|--|
| Objectifs recherchés | Mobiliser et fédérer, de façon cohérente, l'ensemble des acteurs concernés sur un territoire régional Elargir la stratégie régionale de l'innovation à l'innovation sociale (SRI) |
| Contenu de la proposition | - offrir aux régions un accompagnement spécifique pour l'élargissement de leur SRI - accompagner la duplication d'incubateurs territoriaux d'innovation sociale |
| Impacts attendus | 100% des SRI intègrent l'innovation sociale ; mis en réseau des acteurs de l'innovation, de l'accompagnement et du financement des entreprises sociales, les collectivités territoriales et les acteurs économiques ; |
| Texte à modifier | Elargissement du champ de la loi Allègre sur l'innovation et la recherche de Juillet 1999 |
| Pilote proposé | ARF – DGCS – DATAR – CDC - CNCRESS |

1. Enjeux

- Faire reconnaître l'innovation sociale comme innovation à part entière
- Mettre en réseau et en synergie les acteurs territoriaux pour obtenir des résultats significatifs
- Ouvrir les dispositifs régionaux existants de l'accompagnement & du financement de l'innovation, et créer des dynamiques entre les dispositifs.

2. Situation actuelle

L'innovation sociale entre aujourd'hui dans les préoccupations des Régions, de l'Etat au travers les missions de la DATAR et de la Commission Européenne¹².

¹² Publication par la Commission Européenne d'une initiative pour l'entrepreneuriat social : « construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et l'innovation sociales »

Cet enjeu crée de nouvelles exigences en matière de stratégie, de modes d'actions collectives, de gouvernance des systèmes de soutien à l'innovation sociale, ainsi qu'en termes de méthodes de diagnostic et d'évaluation. Le processus d'élargissement et de complexification de la notion d'innovation nécessite d'être accompagné.

Certaines régions traduisent cet enjeu en opportunité dans le cadre de leur stratégie régionale d'innovation (SRI).

En Languedoc-Roussillon, où la Région travaille depuis 2006 à la construction d'une chaîne de l'innovation sociale, la SRI a pris une dimension centrée sur « L'innovation pour Tous » prenant en compte l'innovation sociale. De même, en Ile de France, la nouvelle Stratégie régionale de développement économique et d'innovation mise sur l'innovation sociale et ouvre sa boîte à outils aux projets socialement innovants (Ouverture de PM'up à l'innovation sociale)

Les dispositifs territoriaux d'incitation et d'accompagnement actuellement mis en place, sont essentiellement organisés pour soutenir les innovations de nature technologique et intègre peu la dimension « innovation sociale » :

- Les communautés d'acteurs « innovation » et « innovation sociale » étant souvent éloignées les unes des autres, pour mettre en application une vision élargie de l'innovation, il est nécessaire de faire se rencontrer les 2 communautés et surmonter un obstacle « culturel » ;
- Au niveau des incubateurs : seuls 2 incubateurs d'innovation sociale en France
 - o Alter'Incub porté par l'Urscop LR
 - o Antropia porté par l'IIES – ESSEC
- Certaines agences régionales de l'innovation intègre une fonction « Conseiller à l'innovation sociale » ou sont en cours de réflexion pour la mise en place de cette fonction :
 - o Centre Francilien de l'Innovation en Ile de France
 - o Transferts Languedoc-Roussillon, Carinna en Champagne Ardennes, Bourgogne Innovation, Bretagne Développement Innovation

3. Contenu de la proposition

Selon la forme qu'elle prend, l'innovation sociale est susceptible d'associer plusieurs types d'acteurs et d'organisations dans une région. Ces acteurs peuvent être présents dans :

- le repérage ou la définition des besoins sociaux,
- l'élaboration de la réponse nouvelle à apporter, l'identification de stratégies propres à favoriser le changement souhaité,
- la mise en place d'expérimentations¹³, étape essentielle en matière de R&D sociale ;
- lors de la mise en place des conditions pour diffuser celle-ci (accompagnement et financement)
- l'évaluation de son impact.

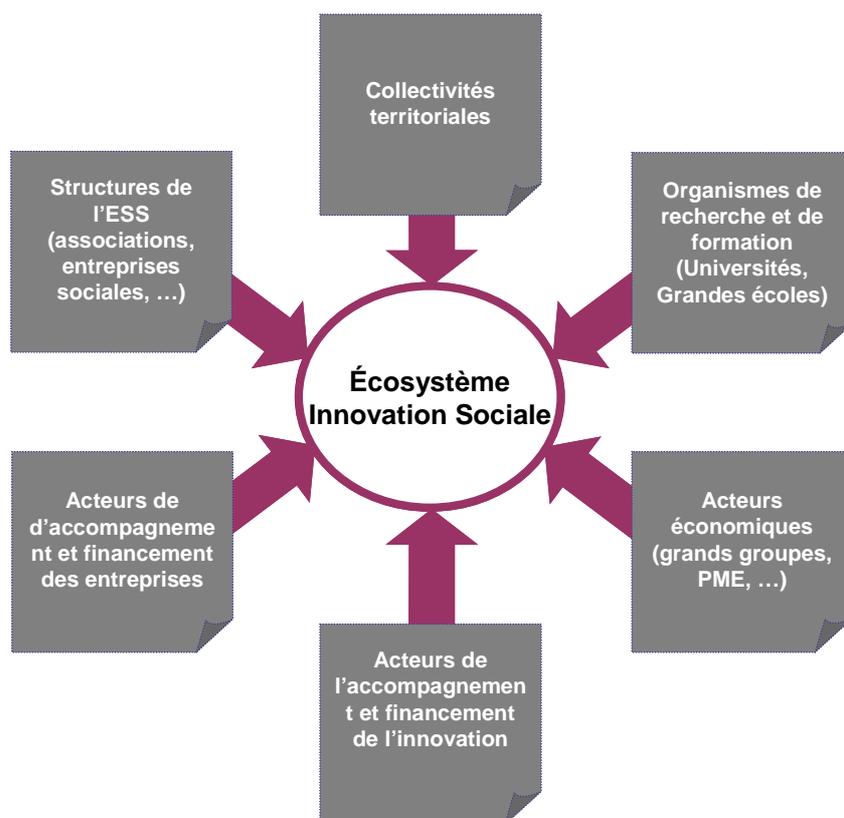
Mettre en place un écosystème régional favorable à l'émergence et l'accompagnement des innovations sociales, c'est réunir les conditions permettant à ces acteurs de mieux travailler en réseau, coopérer pour accroître l'impact de leurs actions.

¹³ Par expérimentation, on entend la mise en place de programmes pilotes à petite échelle, permettant d'ajuster le dispositif par des essais-erreurs successifs, et en associant à ce processus les bénéficiaires, les spécialistes, les acteurs locaux publics et privés.

Pour mettre en place un tel écosystème sur un territoire :

- Une volonté politique forte ; les écosystèmes devraient être impulsés par les Conseils Régionaux en raison de leur compétence « innovation » et leur mission de coordination et d'animation territoriale sur les territoires.
- La réalisation d'un « état de l'art » sur les problématiques sociales et environnementales du territoire pour mobiliser l'écosystème au service de projets concrets ;
- Implication d'un acteur du territoire, en capacité de mobiliser d'autres acteurs, prendre le leadership pour la constitution de l'écosystème ;
- Mobilisation de tous les niveaux de collectivités territoriales ;
- Proximité avec les acteurs économiques du territoire (grands groupes, PME, ...) et établissement d'enseignement supérieur ;
- Mise en réseau des dispositifs d'accompagnement et de financement avec ceux du développement d'activités nouvelles ; leur capacité à se concerter pour se compléter et éviter les logiques de concurrence ; une cohérence dans le développement des champs d'intervention et les compétences de chaque dispositif ;

Description des acteurs de l'écosystème, formant une chaîne de l'innovation :



4. Impacts attendus

L'innovation sociale est inscrite dans le cadre des contrats de projet Etat/Région

100% des régions intègrent l'innovation sociale dans leur stratégie régionale d'innovation (SRI) ;

Les acteurs de l'innovation, de l'accompagnement et du financement des entreprises sociales, les collectivités territoriales et les acteurs économiques sont mis en réseau sur le territoire ;

Un tel écosystème optimise la détection d'innovations et accroît les effets leviers

5. Actions à mener / Textes à modifier

- Promouvoir auprès des Régions une vision élargie de l'innovation intégrant l'innovation sociale
- Inciter les Régions à intégrer l'innovation sociale dans les stratégies régionales d'innovation en articulant mieux SRI et stratégies européennes d'innovation et contrats de projet Etat/Région)
- Proposer aux Régions une offre d'accompagnement spécifique pour intégrer les enjeux de l'innovation sociale dans la stratégie régionale d'innovation pour :
 - o concrétiser des partenariats entre les acteurs concernés ayant des compétences reconnues et complémentaires ;
 - o élargir leur boîte à outils classique (département innovation sociale au sein des agences régionales d'innovation, élargissement des appels à projet et subvention d'amorçage, ...)
 - o mettre en place un programme de formation adaptées des acteurs ;
 - o bâtir des projets collaboratifs stratégiques d'innovation sociale, en se concentrant sur des problématiques sociales prioritaires ;

6. Pilote et partenaires proposés

L'association des régions de France (ARF) en partenariat avec l'Etat (DGCS, DATAR), la Caisse des Dépôts et les acteurs de l'ESS nationaux (CEGES, Mouves) et régionaux (CRESS, Unions régionales,...)

7. Agenda

| Actions | Livrables / Résultats Attendus | Echéancier |
|--|---|------------|
| Accompagnement des régions à l'élargissement de la SRI | - constitution d'une offre d'accompagnement | Juin 2012 |
| Inscrire dans les contrats de projet Etat / Région l'ouverture des stratégies régionales d'innovation à l'innovation sociale | - évolution des contrats de projets Etat/région | 2013 |

Fiche n°6

Constituer des fonds propres associatifs pour financer l'innovation sociale

| | |
|----------------------------------|--|
| Objectif recherché | Permettre le financement de l'innovation sociale associative |
| Contenu de la proposition | Favoriser la constitution de fonds propres associatifs |
| Impacts attendus | Consolider les modèles économiques associatifs |
| Texte à modifier | Circulaire du 18/01/2010, annexe IV |
| Pilote proposé | CPCA/France Active (CNAR Financement) |

1. Enjeux

Cette proposition est une réponse aux enjeux suivants : Les associations sont des acteurs historiques de l'innovation sociale. Elles sont traditionnellement porteuses de propositions de réponses nouvelles aux besoins sociaux. L'investissement que représentent la mise en œuvre et l'expérimentation de ces innovations nécessite généralement la mobilisation de leurs fonds propres.

2. Situation actuelle

La plupart des partenaires publics finançant l'activité des associations considèrent que leurs subventions ne peuvent participer à la réalisation d'excédents. Dans la pratique, les services instructeurs demandent à ce que les budgets prévisionnels présentés soient « équilibrés » et ne présentent aucun excédent. Les acteurs associatifs financés sur des fonds publics ont intégré cette contrainte qui rend la mise en réserve des excédents sur un exercice dangereuse pour le maintien du niveau de financement perçu pour l'exercice suivant.

Pour les activités « autorisées », inscrites dans le champ de la Loi 2002-2, le mécanisme de contractualisation et le système de reprise des excédents et des pertes systématisent cette situation.

La circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, qui précise qu' « il s'agit à la fois de mieux informer sur le cadre juridique applicable (...) sans pour autant en faire une interprétation exagérément contraignante »... introduit un doute sur la possibilité de réaliser un bénéfice raisonnable pourtant prévu par la réglementation européenne (dans la limite de 10% du montant de la compensation) en invitant les structures à le reporter sur la période suivante et à le déduire du montant de la compensation due pour cette période.

Ainsi, la pratique conduit à ce que les associations, dès lors qu'elles sont inscrites en tout ou partie dans un financement public, ne puissent pas constituer des fonds propres qui, au-delà de leurs fonctions premières essentielles pour couvrir les imprévus et financer les besoins de trésorerie courants, leur permettraient d'investir pour augmenter leur capacité d'innovation sociale.

3. Contenu de la proposition

Favoriser la recherche d'excédents dans la gestion des associations

4. Impacts qualitatif et quantitatif estimés de la proposition

Consolider les modèles économiques associatifs en permettant, par la constitution de fonds propres d'anticiper les éventuelles difficultés de trésorerie mais surtout financer la R&D associative en lien avec le projet et soutenir la capacité d'innovation sociale des associations.

5. Actions à mener / Textes à modifier

Selon la CPCA et le CNAR Financement, les partenaires publics des associations ont tendance à faire une interprétation restrictive de l'annexe IV de la circulaire du 18/01/2010 ((II-Le contrôle - principe) qui évoque la surcompensation en arguant de la possibilité qui est ouverte de reporter pour la période suivante (n+1) tout montant surcompensé inférieur à 10% du montant de la compensation pour empêcher la mise en réserve de cet excédent, privant leurs partenaires associatifs de la possibilité de renforcer ainsi leurs fonds propres, au mépris du concept pourtant admis au niveau européen, de bénéfice raisonnable.

La révision en cours du paquet Monti-Kroes, constitue une opportunité pour diffuser cette culture de l'excédent auprès des partenaires publics des associations en explicitant, par un vademecum et des formations appropriées, cette notion de bénéfice raisonnable et l'intérêt partagé, des associations et des pouvoirs publics, de voir ainsi les associations consolider leurs modèles économiques.

Le groupe de travail Innovation Sociale a montré qu'il y avait des différences d'analyse entre les représentants associatifs et la Direction Jeunesse Education et Vie Associative. LA CPCA et le CNAR Financement (France Active) proposent qu'un travail soit lancé pour faire évoluer en ce sens l'annexe IV de la circulaire du 18/01/2010.

6. Pilote et partenaires proposés

Outil d'accompagnement et guide : pilote CPCA, dans le cadre du groupe de travail, avec l'appui de France Active sur la partie financière.

France Active dans le cadre de sa mission de CNAR Financement pour les actions de formation des partenaires du monde associatif et des partenaires publics.

7. Agenda

| Actions | Livrables / Résultats Attendus | Echéancier |
|-------------------------------------|---|-------------------|
| Interprétation des textes européens | Guide d'interprétation des textes relatifs aux SIEG | Juin 2012 |
| Formation des partenaires | Elaboration de deux modules de formation | Juin 2012 |
| | Déploiement de la formation | Deuxième semestre |

Fiche n°7

Mettre en place un « diagnostic innovation sociale » (DIS) par les acteurs de l'accompagnement associatif

| | |
|----------------------------------|---|
| Objectifs recherchés | -Accompagner les associations dans le diagnostic et formalisation de leurs projets innovants -Faciliter l'accès à des financements dédiés à l'innovation |
| Contenu de la proposition | Mettre en place un outil spécifique de diagnostic « Innovation sociale » |
| Impacts attendus | 500 structures par an ont formalisés leur projet d'innovation sociale Soutien aux projets innovants Accès à des financements dédiés |
| Texte à modifier | |
| Pilote proposé | Pilotes du dispositif DLA |

1. Enjeux

- L'innovation sociale, un levier de croissance pour les structures de l'économie sociale et solidaire, en particulier les associations ;
- Nécessité de soutenir le secteur associatif dans sa capacité à innover ;
- Générer la création de nouveaux emplois pouvant répondre à des besoins non satisfaits ;

2. Situation actuelle

Les associations constituent le plus grand laboratoire d'innovations sociales français. Par leur proximité avec la population, elles sont bien placées pour détecter les besoins nouveaux et construire les réponses à y apporter.

Les associations et entreprises sociales innover et mènent des actions de R&D, mais peinent à les valoriser en tant que telles. Les contraintes financières nouvelles augmentent la nécessité d'innover.

Il est difficile pour les entrepreneurs et dirigeants associatifs d'accéder à une expertise permettant de formaliser un projet d'innovation sociale.

Les outils existants d'accompagnement des associations (DLA, fédération et regroupements associatifs...) sont peu orientés vers l'accompagnement de l'innovation sociale.

Il est nécessaire d'accompagner à la formalisation des projets innovants pour permettre aux structures d'accéder à des financements dédiés à l'innovation et poursuivre leur mission d'utilité sociale.

3. Contenu de la proposition

Mettre en place un outil spécifique de diagnostic de l'innovation sociale : une expertise sur les activités d'innovation sociale, mission confiée aux acteurs de l'accompagnement associatifs, notamment les DLA.

Le point d'appui DLA peut apporter un regard extérieur sur les projets d'innovation sociale en prenant en compte l'ensemble des aspects sociaux, économiques, financiers, juridiques et humains. A partir de l'outil de caractérisation de l'innovation sociale¹⁴, Il s'agirait d'analyser et valider le caractère innovant d'une nouvelle activité des structures, d'identifier, le plus en amont possible, les points de blocages potentiels, de structurer la démarche et de mobiliser autour du projet les compétences nécessaires.

Les bénéficiaires de ce produit « Diagnostic Innovation sociale » seraient les entreprises et structures de l'ESS portant des projets innovants.

Les partenaires du DLA (Etat, CDC, CPCA, ...) encouragent cette approche en fléchant une part des actions de formation, animation et des financements sur l'expertise « Innovation Sociale ». Les associations & entreprises sociales seront ainsi encouragées à présenter des demandes d'accompagnement sur l'innovation sociale.

Une expérimentation pourrait être lancée avec les DLA de 5 régions pilotes (idéalement les 5 mêmes régions que le pilote « Produit OSEO Innovation sociale »).

4. Impacts qualitatif et quantitatif estimés de la proposition

En 2010, 5000 structures ont bénéficié d'une ingénierie dans le cadre de leur accompagnement par le DLA. A terme, on peut estimer que le produit spécifique « Innovation Sociale » concerne 10% des accompagnements, soit 500 structures.

Bénéfice pour les structures :

- Formaliser une véritable politique R&D et/ou d'innovation sociale.
- Analyser, valider les caractéristiques innovantes des projets
- Appréhender les opportunités existantes en matière d'aides à l'innovation « de droit commun » dont elles peuvent bénéficier
- Accélérer la réalisation des projets par l'orientation & l'accompagnement vers les aides financières adaptées

¹⁴ Cf. proposition n°2 du rapport : grille de 20 critères pour caractériser l'innovation sociale

5. Actions à mener / Textes à modifier

- Fixer un cahier des charges permettant d'élargir les capacités d'actions du dispositif DLA sur le sujet « Innovation sociale » ;
- Choix de régions pilotes pour l'expérimentation : idéalement, les mêmes régions que celles de l'expérimentation du produit « Oseo Innovation Sociale » ;
- Formation des acteurs ;
- Expérimentation du produit « diagnostic d'innovation sociale » par 5 DLA pilote

6. Pilote et partenaires proposés

L'expérimentation sera gérée par les pilotes nationaux du dispositif DLA.

L'Avisé peut intervenir en support pour :

- Animer l'expérimentation dans les 5 régions pilotes ;
- Former les acteurs du dispositif DLA et notamment les chargés de mission DLA ;
- Outiller les acteurs notamment à travers la boîte à outils « innovation sociale » en ligne sur le site internet www.entrepreneur-social.net ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de l'expérimentation.

La CPCA, le Mouvement des entrepreneurs sociaux, les fédérations et regroupement associatifs, les fonds territoriaux de France Active seront les relais d'information de l'existence de ce nouveau service proposé par les DLA.

7. Agenda

| Actions | Livrables / Résultats Attendus | Echéancier |
|---|---|-----------------|
| Fixer le cahier des charges | Elargissement des capacités d'actions du DLA Cahier des charges de l'expérimentation | Juin 2012 |
| Sélection des régions pilotes | 5 régions pilotes | Sept 2012 |
| Formation des acteurs | Formation « Savoir caractériser l'innovation sociale & dispositifs de financement de l'innovation sociale » | Déc 2012 |
| Expérimentation du produit Diagnostic Innovation sociale | 1 an d'expérimentation | Janv / Déc 2013 |
| Evaluation de l'expérimentation | Bilan de l'expérimentation Recommandations pour l'élargissement | Janvier 2014 |

Fiche n°8

Sensibiliser et former pour accélérer le développement de l'innovation sociale

| | |
|----------------------------------|---|
| Objectif recherché | Sensibiliser et former les différentes catégories d'acteurs à l'innovation sociale |
| Contenu de la proposition | - organiser des journées régionales de sensibilisation à l'innovation sociale - proposer des modules de formation spécifiques pour savoir caractériser l'innovation sociale, repérer et financer les projets |
| Impacts attendus | 5 journées régionales organisées en 2012 Nombre de visiteurs |
| Pilote proposé | Avisé, dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (Diffusion de la culture de l'innovation) |

1. Enjeux

Cette proposition est une réponse aux enjeux suivants :

- Faire davantage reconnaître la nécessité de l'innovation sociale par les acteurs publics
- Transmettre une culture de l'innovation aux acteurs concernés et des outils en faveur de l'innovation sociale

2. Situation actuelle

De nombreux points de blocages pour le développement de l'innovation sociale sont des freins d'ordre culturels :

- Du côté des dispositifs d'appui à l'innovation : il existe une méconnaissance des statuts que prennent les entreprises sociales et des spécificités de leurs modèles économiques. D'autre part, la plupart des entreprises sociales pointent la difficulté à faire comprendre les projets d'innovation touchant aux sciences humaines & sociales ;
- Du côté des associations et entreprises sociales : elles ne connaissent pas ou mal les dispositifs d'appui à l'innovation. Quand elles connaissent les aides, elles n'en font pas nécessairement la demande, par crainte de ne pas correspondre aux critères ou ne sachant pas formaliser leur projet de R&D ;

3. Contenu de la proposition

Mettre en œuvre un programme d'actions visant à sensibiliser et former les différentes catégories d'acteurs publics, d'économie sociale privés, à l'innovation sociale :

- les porteurs de projet et les entreprises doivent pouvoir identifier par le biais des dispositifs d'accompagnement les modalités de prise en compte de cette dimension.
- Les acteurs de l'innovation en charge de la mise en œuvre des dispositifs (DRRT, Oséo, Service innovation des Régions chargés du financement de l'innovation mais aussi Incubateurs, Agence régional de l'innovation chargés de l'accompagnement et de la mobilisation des financements)
- Les acteurs des territoires (élus, techniciens en charge des politiques de développement économique)

Les actions de sensibilisation et formation sont déterminantes pour réalisation de l'ensemble des propositions du rapport. Celles-ci devront faciliter également faciliter la diffusion des outils proposés.

4. Impacts qualitatif et quantitatif estimés de la proposition

- 5 journées régionales organisées en 2012
- Développement d'un programme de formation spécifique à l'innovation sociale

5. Actions à mener / Textes à modifier

Sensibilisation

Campagne de sensibilisation destinées à informer toutes les catégories d'acteurs concernées pour accroître la connaissance et la reconnaissance de l'innovation sociale. Organisées à l'échelle régionale, seront particulièrement ciblés par ces journées : les entreprises d'économie sociale et solidaire, les professionnels de l'innovation, les établissements d'enseignement supérieur et structures de la recherche, et les collectivités territoriales.

Cette campagne de sensibilisation pourrait s'organiser, dans le cadre du Programme d'Investissement d'avenir (diffusion culture de l'innovation), avec l'appui des Conseils Régionaux. Des actions spécifiques pourraient également être mises en place dans les espaces « innovation » des salons de la création d'entreprise.

Formation

Pour les dirigeants d'entreprises sociales et associatifs : construire un programme de formation continue, en partenariat avec des établissements tels que l'école de l'entrepreneuriat en économie sociale (EEES), à Montpellier. Ce programme viserait à développer les capacités des dirigeants à formaliser un projet d'innovation sociale, manager un processus d'innovation et de R&D au sein de son entreprise, savoir accéder aux principales aides en matière d'innovation ;

Pour les dispositifs d'appui à l'innovation (OSEO, DRRT, ...) : construire un module à destination des professionnels « innovation » : savoir diagnostiquer, accompagner et financer des projets d'innovation sociale. Ce module pourrait être conçu et proposé par les agences régionale de l'innovation

Pour les établissements d'enseignement supérieur : intégrer des enseignements sur la dimension sociale de l'innovation dans les cursus.

6. Pilote et partenaires proposés

L'Avisé en partenariat avec DGCS, CDC, PIA, ARF, l'Ecole de l'entrepreneuriat en économie sociale, Mouves, CRES(S)

7. Agenda

| Actions | Livrables / Résultats Attendus | Echéancier |
|---|---|------------|
| Campagne de sensibilisation à l'innovation sociale | 5 Journées régionales réunissant une centaine de participants | 2012 |
| Formation continue à destination des dirigeants d'entreprises d'économie sociale et solidaire | Une offre de formation | Sept 2012 |
| Formation des professionnels de l'innovation | Une offre de formation | Sept 2012 |

Fiche n°9

Stimuler l'innovation sociale par la commande publique

| | |
|----------------------------------|---|
| Objectif recherché | Utiliser la commande publique comme incitation et effet levier pour l'innovation sociale |
| Contenu de la proposition | Utiliser les instruments de politiques publiques « orientés demande » pour soutenir l'innovation sociale et inciter les entreprises sociales et les associations à investir pour mettre en place des solutions aux problèmes sociaux mal satisfaits |
| Impacts attendus | Emergence et expérimentation de solutions nouvelles en réponse à des besoins identifiés par la puissance publique, faisant l'objet d'une commande publique |
| Texte à modifier | Code des marchés publics, le cas échéant |
| Pilote proposé | Etat |

1. Enjeux

- favoriser un changement d'échelle des innovations sociales ;
- Utiliser les marchés publics comme levier de l'innovation sociale ;

2. Situation actuelle

En endossant le rôle de premier acheteur exigeant sur le plan technologique, les acheteurs publics peuvent favoriser l'innovation du point de vue de la demande. En plus d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics cela peut aider à créer des opportunités pour des entreprises

Les achats publics avant commercialisation (PCP)¹⁵, peu développés en France, concernent essentiellement des produits s'appuyant sur des innovations hautement technologiques. Cette approche des achats publics n'est pas encore appliquée aux besoins sociaux et entreprises sociales pour stimuler l'innovation sociale.

¹⁵ Les achats publics avant commercialisation représentent une approche de la passation des marchés de services de R&D qui suppose un partage des risques et des bénéfices sans constituer une aide d'État - <http://www.industrie.gouv.fr/enjeux/innovation/europe/marches-publics.html>

La proposition suivante est faite dans un contexte où les acteurs souhaitent réaffirmer que le financement par subvention reste à privilégier car vertueux et euro-compatible.

3. Contenu de la proposition

La commande publique est un levier pour favoriser l'innovation. De la même manière, que la commande publique permet de passer des marchés pour stimuler l'innovation technologique, nous proposons d'adapter les instruments de politique publique « orientés demande » pour soutenir l'innovation sociale et ainsi inciter les entreprises sociales et les associations à investir pour trouver des solutions aux problèmes sociaux mal satisfaits ou améliorer certains services publics.

Parmi ces instruments :

- subvention à l'achat pour des produits / services innovants mais dont le surcoût peut être prohibitif pour des acheteurs pionniers ;
- Commande publique de produits / services innovants assortie d'un programme d'expérimentation ;

Le recours à ces instruments permet de stimuler les processus d'innovation directement par les besoins (par exemple : système de santé en milieu rural, modes de transport doux, ...). L'Etat ou la collectivité locale se positionnent en tant que 1^{er} client de lancement.

Par exemple, dans le cadre de sa politique nationale en faveur des personnes âgées, l'Etat souhaite mettre en place des actions innovantes en faveur de l'autonomie pour favoriser le maintien à domicile. Après avoir formulé son besoin d'innovation sociale, il lance une consultation afin de passer un marché auprès d'entreprises lui proposant des actions en phase de recherche & développement. Les risques sont partagés entre acheteur public et entreprise sociale. L'Etat table sur un impact de moindre recours au placement des personnes âgées en établissements.

En dehors de l'Etat, les Conseils Régionaux et Généraux ont intérêt à adapter leurs instruments de commande publique, et devenir ainsi de véritables laboratoires d'essai, parties prenantes des processus d'innovation sur leur territoire.

4. Impacts qualitatif et quantitatif estimés de la proposition

- Par l'intégration de la dimension « innovation sociale » sur les appels d'offre liés aux services sociaux, l'Etat affirme une vision élargie de l'innovation
- Augmentation de la capacité d'innovation des structures et entreprises sociales et ouverture sur un 1er marché pour ces entreprises sociales
- Possibilité pour les entreprises de proposer des solutions plutôt que répondre à une simple commande ;

5. Actions à mener / Textes à modifier

Fixer des besoins de société pour lesquels le recours à des innovations sociale est prioritaire ;

Expérimenter un processus de marché public sur un besoin social permettant pour l'amélioration du service public sur ce besoin et permettant de financer la recherche de solutions innovantes (R&D) ;

Au-delà d'une expérimentation, intégrer la dimension « innovation sociale » dans les procédures d'appels d'offre visant à améliorer la qualité des services publics dans les domaines : Santé, social, environnement, petite enfance, prise en charge de la dépendance, emploi, ... ;
Favoriser le rapprochement mutuel entre acheteurs publics et entreprises socialement innovantes en offrant de la visibilité aux entreprises ;

6. Pilote et partenaires proposés

L'Etat (DGCS)

7. Agenda

| Actions | Livrables / Résultats Attendus | Echéancier |
|--|---|------------|
| Partager les besoins de société prioritaires | Mission confiée à un expert, pour la réalisation d'un état de l'art / besoins sociaux non satisfait | Juin 2012 |
| Expérimenter un processus de commande publique avec une dimension innovation sociale | Appel d'offre | Juin 2012 |

POUR ALLER PLUS LOIN

Ressources documentaires

[L'innovation sociale ou les nouvelles voies du changement](#) (Philippe Durance, CNAM, janvier 2011).

[Créativité et Innovation dans les territoires](#), (rapport du groupe de travail présidé par Michel Godet, Conseil d'analyse économique-DATAR-ADT, mai 2010).

[Entreprises et innovation - Les aides publiques à la R & D : mieux les évaluer et les coordonner pour améliorer leur efficacité](#) (Centre d'analyse stratégique, Note d'analyse N°208, janvier 2011).

[L'innovation sociale: au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux](#) (Think Tank européen Pour la Solidarité, septembre 2011).

Liens utiles

www.entrepreneur-social.net

Animé par l'Avise, centre de ressources en ligne pour les porteurs de projet et créateurs d'entreprise sociale. A partir de décembre 2011 sera mise en ligne une boîte à outils dédiée à l'innovation sociale

www.mouves.org (rubrique innover)

Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) a pour objectif de fédérer et représenter les entrepreneurs sociaux et leurs partenaires. Comptant aujourd'hui plus de 300 adhérents, il a notamment pour objectif, en portant leurs attentes et leurs solutions dans le débat public, de contribuer à créer un environnement favorable à l'essor de l'entrepreneuriat social. L'innovation sociale constitue l'un des axes structurants de l'action du Mouves. Deux notes de propositions à consulter :

- [Proposition du Mouves pour clarifier le recours au crédit d'impôt recherche en matière d'innovation sociale](#)
- [Expérimenter une aide "Oseo Innovation Sociale"](#)

www.institutgodin.fr

L'Institut GODIN est un organe mutualisé de recherche et développement en économie sociale et solidaire. Cette organisation unique et originale en Picardie, a la particularité d'associer des entrepreneurs, des universitaires et des institutionnels et a l'ambition de concevoir les produits, protocoles et concepts de l'économie sociale et solidaire de demain.

www.la27eregion.fr

La 27e Région est la première agence d'innovation publique qui permet aux Régions de préparer l'avenir et de changer leurs méthodes d'action.

www.pouruneautreconomie.fr

Site des Etats Généraux de l'ESS. Un village de l'innovation sociale a été organisé les 18 et 19 juin au Palais Brongniart - [40 initiatives - Village de l'innovation sociale](#)